

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **17 avril 2026** à **19h00**

<i>N° délibération</i> D2026-04-03	<i>Date de convocation</i> 2 avril 2026	<i>Date d'affichage</i> 2 avril 2026
--	---	--

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
15	14	1		15

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	Mme PINTO Nathalie	M. EHL Nicolas
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CHATON Bénédicte	Mme PIERSON Anne-Sophie
M. POINSIGNON Gilles	M. FAURE Julien	M. ARCHEN Alan
Mme LUBNAU Dominique	M. TOUSSAINT Grégory	M. MULLER Lucas
Mme GARBE Audrey	Mme PECYNA Carole	

<i>Était absent excusé</i>	
M. BOULANGE Philippe	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet :	Application de la fongibilité des crédits
---------	--

VU le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération D2021-06-02 du 2 juillet 2021 adoptant l'application à partir du 1er janvier 2022 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature ;

VU la délibération D2026-04-01 du 17 avril 2026 approuvant le budget principal M57 pour l'année 2026 ;

CONSIDERANT que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire ;

Le Maire explique que le Conseil municipal est autorisé à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe les membres du Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 17 avril 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Silly-sur-Nied, le 17 avril 2026
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied


Par délégation, Adjointe au Maire
Sonia MARTIGNON
Signature et cachet 